

Communiqué de presse – 16.07.2018

## Bandes refuge favorables à la biodiversité

**Pas de répit en été pour les agriculteurs. C'est la saison, importante, des foins et des regains. Le fourrage servira de nourriture pour le bétail, surtout durant la mauvaise saison. Ici et là, de petites surfaces d'herbes hautes restent pourtant en place. Ces bandes refuge sont un acte volontaire des agriculteurs en faveur de la nature. Elles jouent un rôle important pour de nombreux insectes et certains petits mammifères.**

La fauche de l'herbe est indispensable au maintien des prairies fourragères, mais elle bouleverse l'habitat et le garde-manger de nombreux insectes et de mammifères comme les lièvres ou les faons, qui profitent de l'abri qu'offrent les hautes herbes pour se cacher. En évitant de faucher l'ensemble de leur prairie en une fois, les agriculteurs maintiennent la vie dans la prairie et la diversité des espèces de notre paysage.

La mécanisation de la fauche a en effet induit une plus grande rapidité des travaux, étalés autrefois sur plusieurs semaines, ce qui permettait à la faune de se déplacer et de toujours trouver un habitat approprié. Les bandes refuge tentent de trouver une solution à ce bouleversement. Elles permettent par ailleurs aux graines d'avoir le temps de murir et de se disperser, ce qui est essentiel pour la biodiversité.

Lors des regains – la deuxième fauche de la prairie – une surface non fauchée reste également sur pied. La vieille herbe sert de site d'hivernage à de nombreux insectes, comme certains coléoptères et cicadelles. Les insectes qui se réfugient dans ces herbes constituent par ailleurs les proies de la pie-grièche écorcheur. Ce prédateur masqué bâtit son nid dans des haies et des bosquets, et profite ainsi de ces « garde-manger » mis en place par les agriculteurs.

Sur l'ensemble du territoire du Parc Chasseral, près de 1000 prairies intégrées dans les réseaux écologiques comptent une surface non fauchée. L'ensemble de ces prairies cumule près de 700 hectares, soit 7 km<sup>2</sup>, dont 10% de l'étendue totale est épargnée à chaque passage des machines.

Cet engagement volontaire des agriculteurs, qui jouent un rôle déterminant pour la nature, représente aussi une perte de revenus. Ils touchent ainsi un dédommagement pour cette mesure de protection de la biodiversité. Leur rétribution provient des paiements directs de la Confédération, débloqués grâce aux projets de réseaux écologiques gérés par le Parc Chasseral conjointement avec les agriculteurs participants, les chambres d'agriculture et d'autres organisations.



Légende : Dans les prairies concernées, dix pour-cent de la surface est épargnée par les machines au profit de la biodiversité.



Légende : De nombreuses espèces d'insectes profitent de cette mesure volontaire des agriculteurs, comme ce papillon demi-deuil posé sur une scabieuse.

#### Infos, interview et contact :

Anatole Gerber (Nature et Paysage)  
[anatole.gerber@parcchasseral.ch](mailto:anatole.gerber@parcchasseral.ch)  
+41 (0)32 942 39 45 / +41 (0)76 522 06 36

Melissa Anderson (Communication)  
[melissa.anderson@parcchasseral.ch](mailto:melissa.anderson@parcchasseral.ch)  
+41 (0)32 942 39 57 / +41 (0)76 595 79 74



*Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.*